

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvrete N° 45– 17 octobre 2004

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et amis. Amicalement.

Marche mondiale des femmes, tel 01 44 62 12 33, Fax : 01 44 62 12 34 Site de la Marche mondiale : <http://www.marchemondialesdesfemmes.org>.

-----1 -
Marche Mondiale des Femmes : initiative 2005

2 - Préparation du FSE 2004 à Londres

3 – Articles sur les violences dans les journaux et initiative 6h sur les violences du CNDF

4 – Les prochaines dates

1 – Marche Mondiale des Femmes : initiative 2005

Nous vous avons déjà prévenu dans le n° 43 de ce courrier qu'une nouvelle initiative Marche Mondiale des Femmes va avoir lieu en 2005, initiative basée sur une « Charte mondiale des femmes pour l'humanité » qui se " baladera " dans un maximum de pays (des marches seront organisées).

Les dates :

* jusqu'à fin juin, amendements à la première ébauche de la Charte ;

* fin août, réception de la seconde mouture ; réunion dans chaque pays pour faire les nouveaux amendements et adopter la Charte ;

* en décembre, réunion mondiale de la MMF au Rwanda pour adopter la Charte et les initiatives de 2005 ;

* 8 mars 2005, lancement mondial de la Charte au Brésil et initiatives ce même jour dans un maximum de pays ;

* du 8 mars au 17 octobre 2005, la Charte parcourt le monde et s'arrête dans 50 pays (relai mondial) ; pour l'Europe, la coordination européenne de la Marche propose qu'elle s'arrête les 28 et 29 mai en France à Marseille (débat, foire, concert et manifestation)

* 17 octobre 2005 à 12h, journée internationale contre la pauvreté : 24 heures de solidarité féministe mondiale ;

* 17 octobre 2005, arrivée de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité en Afrique avec une délégation internationale – fin du relais mondial

Pour plus d'informations et avoir la Charte, consulter le site

www.marchemondiale.org/fr/charte.html

PREMIERES REUNIONS UNITAIRES DE PREPARATION

Mardi 21 septembre, 18h30,

Bourse du travail Paris

et

Dimanche 26 septembre

matinée à partir de 9h30

2 - Préparation du FSE Londres

Nous sommes toujours en pourparler avec Londres pour essayer, dans la continuité de l'assemblée européenne pour les droits des femmes à Londres, d'avoir de nouveau une Assemblée des femmes. C'est assez compliqué. Par exemple, la Marche mondiale des femmes a déposé un séminaire intitulé : Quelle Europe pour les droits des femmes :Après les succès de l'Assemblée Européenne pour les Droits des Femmes du 12 novembre 2003, comment continuer ensemble, avec quels moyens, pour quelles mobilisations.

Etant donné qu'un millier de séminaires ont été déposés pour 150 possibles, nous avons été regroupés avec 4 autres séminaires. Nous attendons maintenant de savoir si nous tiendrons effectivement ce séminaire regroupé (avec des interventions sur l'avortement, la constitution européenne, les droits des femmes en Europe, quelles mobilisations et comment...) ou une Assemblée des femmes. A un mois à peine du FSE, nous nous inquiétons... Sinon, une plénière sur les femmes est prévue.
Pour tous renseignements : www.fse-esf.org

Address a la commission programme et aux responsables du FSE Bruxelles 3/9/04

L'égalité Hommes-Femmes qui est pour nous une exigence démocratique majeure, ne nous paraît pas suffisamment prise en compte dans la préparation du prochain Forum. Pour nous prémunir contre de nouvelles déconvenues et déceptions nous faisons les propositions suivantes :

1) concernant spécifiquement Londres,

- Nous renouvelons notre demande d'organisation d'un séminaire sur fondamentalismes et droits des femmes (proposition 932) auquel doivent être associées les organisations suivantes: 833 Husan Mahmoud, 867 international campaign in def. Of women's rights in Iran, 932 assoc of anglo-iranian women, 1081 women living under muslim laws, women against fundamentalism and others, 994 south as sol org, women living under muslim law, Réseau européenne Femmes et Pouvoir, CENI Bureau de femmes Kurdes pour la Paix, IFWF Fondation internationale des femmes libres, Vocale dones in Barcelona, MMF Grece, Femmes contre les intégrismes.
- La décision de tenir une assemblée des Femmes pendant le FSE(pour assurer la continuité de l'assemblée de Bobigny : 3500 femmes , 360 associations) a été retenue à Berlin, il est pour nous hors de question de la remettre en cause. Le contenu et les modalités de cette assemblée feront l'objet de la réunion à 18 heures ce soir.

2) Sur un plan général

- Une large diffusion des listes d'adresses e mail telle qu'utilisée pour préparer Bobigny, est nécessaire pour élargir et renforcer le réseau d'associations féministes et éviter les nombreuses pertes d'information dont nous avons été victimes et pour assurer plus de transparence et de collégialité des décisions.
- Nous proposons que la veille de chaque manifestation ou réunion programmatique du FSE soit organisée une réunion des féministes pour assurer une prise en compte de la thématique de l'égalité homme femme conforme aux objectifs de la charte.

La difficulté pour les femmes de se faire entendre reste de pleine actualité et nous semble renforcée par le fonctionnement des structures. Ceci nous amène à demander d'autant plus fermement l'intégration d'un thème "Féminisme et altermondialisme" dans le séminaire proposé sur l'avenir de l'altermondialisme. (Réseau Européen Femmes et Pouvoir, Femmes et mondialisation d' ATTAC France, Femmes sans Frontières Suede, MMF Grece)

Groupe de travail femmes:

Sissi Vovou Marche Mondiale Grece,
Josette Rome Chastanet Marche Mondiale France,
Nurgul Yakisan et Uta de CENI Bureau des femmes kurdes pour la Paix,
Nursel Kilic et Ann Kristin Kowarsh de la Fondation Internationale des Femmes Libres IFWF,
Lilian Halls-French Espace Marx et réseau Européen Femmes et pouvoir.

3 – Articles sur les violences dans les journaux et initiative 6h sur les violences du CNDF

Violence : En France, des femmes tuées en silence

Cet été, 29 meurtres de femmes par leur conjoint ont été relatés par l'AFP. Pourtant, aucun chiffre officiel n'existe sur le phénomène - Blandine GROSJEAN - jeudi 09 septembre 2004 (Liberation - 06:00)

Pourquoi tant de femmes périssent en France sous les coups de leur conjoint ?

Une tous les deux jours cet été. Leur nombre est-il en hausse, comme l'affirment les associations, à l'instar de l'Espagne, qui a connu une augmentation de 34 % entre 2002 et 2003? Combien d'enfants meurent lors de ces drames «de couple» ? Personne ne peut le dire. L'Etat français ne s'est jamais intéressé à la question. Contrairement à la plupart des pays occidentaux, qui tiennent le décompte de ces homicides, il n'existe aucun organisme chargé de les comptabiliser.

En 2001, le professeur Henrion, membre de l'Académie de médecine, auteur d'un rapport sur les violences conjugales pour le ministère de la Santé, préconisait pourtant de recenser les homicides pour violences conjugales et d'en assurer une publication annuelle. Ce travail effectué méthodiquement en Espagne depuis la fin des années 90 a permis aux chercheurs et aux politiques de déterminer que ces crimes survenaient quand la femme décidait de quitter son conjoint : 70 % des victimes (contre 29 % au Danemark ou 27% au Canada) étaient en instance de séparation. Ces meurtres, 81 en Espagne en 2003, seraient le tribut payé à l'indépendance croissante des femmes.

Rupture. Au ministère chargé du Droit de femmes, l'amateurisme atteint des sommets. «Peu importe les chiffres, la violence est inacceptable», dit Nicole Ameline. La ministre se contente donc d'extrapolations publiées par le professeur Henrion à partir de chiffres collectés à l'Institut médico-légal parisien dans les années 90 : une femme décéderait de violences conjugales tous les cinq ou six jours, soit 60 à 88 par an. En Espagne, le nombre de victimes a doublé depuis 1999. En France, des associations féministes avancent le chiffre de 400 femmes tuées par leur compagnon, sans pouvoir étayer ce chiffre. Françoise Cherbit, de la Fédération nationale solidarité femme, affirme que «sur ces trois ou quatre dernières années, il y a de plus en plus de passages à l'acte meurtrier de la part d'ex-conjoints ou d'ex-concubins. Les femmes seraient plus en danger de mort lorsque leurs partenaires perçoivent le caractère irréversible de la rupture et ne l'acceptent pas». Un «sentiment» confirmé par Daniel Welzer-Lang, sociologue, l'un des rares à travailler sur la violence masculine. «La plupart des hommes tuent par jalousie, ou parce que leurs conjointes les a quittés ou parce qu'ils craignent d'être quittés», affirme Patricia Mercader, chercheuse et professeur d'université, auteur de Crime passionnel, crime ordinaire (1). La situation française serait donc comparable à celle de l'Espagne.

En 2000, 192 femmes avaient été victimes d'homicide selon l'Inserm, qui centralise tous les certificats de décès. Mais on ne sait pas qui est leur agresseur. Ce chiffre est «très certainement sous-estimé», précise Eric Jouglu, qui dirige ce service: «Les études méthodologiques sur les suicides nous ont montré que cette sous-estimation était de 20 %.»

Il existe par ailleurs une zone d'ombre extensible, celle des homicides camouflés, des disparitions non élucidées, des suicides étranges. En 2000 encore, plus de 6 000 femmes sont mortes de chutes accidentelles et 2 800 se sont suicidées. Annick Houel, professeur de psychologie sociale à Lyon, analyse actuellement les faits divers dans la région Rhône-Alpes. «Les défenestrations sont un vrai souci.» Cette chercheuse, comme ses collègues français, travaille en recoupant les informations de la presse.

«Le cas Orantes». Faute de données, la France n'apparaît donc pas dans les études internationales sur les taux d'homicides conjugaux, où la Roumanie détient le record (12,6 femmes tuées par million d'habitants) et l'Islande ferme la marche avec... zéro tuée. Pour le réseau féministe espagnol, cette absence de chiffres français s'apparente à du «négationnisme», celui que connaissait l'Espagne avant l'assassinat d'Ana Orantes en 1997, brûlée vive par son mari après avoir témoigné de son calvaire conjugal sur une télévision andalouse. Le «cas Orantes» avait déclenché une prise de conscience médiatique et politique, qui se concrétise aujourd'hui avec la «loi intégrale contre la violence de genre» défendue par le gouvernement Zapatero.

(1) Avec Annick Houel et Helga Sobota. PUF, 2003.

Violence : Des «différends» conjugaux...

Du 29 juin au 29 août, recensement de crimes commis dans l'indifférence. - Par Blandine GROSJEAN
- jeudi 09 septembre 2004 (Liberation - 06:00)

Les Français se souviendront peut-être, mais ce n'est pas certain, que celle-ci avait un prénom. Chantal. L'épouse de l'ancien international de rugby Marc Cécillon est morte le 7 août. Les autres n'ont laissé aucune trace dans la mémoire collective. Parfois, quand la presse leur consacre quelques lignes, la profession est signalée, aide-soignante, directrice commerciale, formatrice, ainsi que la couleur de la robe qu'elle portait, verte, le nombre de coups de couteau reçus, 35 très exactement. Ce sont des faits divers locaux, isolés, des drames privés, qui n'atteignent pas le phénomène de société. «Un homme de 67 ans a tué sa femme de 58 ans de 17 coups de fer à repasser dans leur maison de Maure-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine). Le couple paraissait très uni et sans histoire.» Comme le meurtrier s'est suicidé, il n'y aura même pas de procès. Les enfants, s'ils en ont, pleureront dans l'intimité.

«Elle l'avait quitté pour un autre»

Du 29 juin au 29 août, au moins 29 femmes ont été tuées par leur mari, compagnon, ex-mari ou ex-compagnon (1). Ce chiffre est le résultat d'une recherche empirique menée sur l'AFP, puisqu'il n'existe pas en France de décompte de ce type de meurtres (lire ci-contre). En juillet et en août, cela fait une femme tous les deux jours, 180 par an si l'on extrapole. Dans l'indifférence politique, médiatique et sociale, sauf à Limoges, où Ni putes ni soumises a organisé une manifestation après le meurtre par son mari, en pleine rue et devant ses enfants, d'une jeune femme en instance de séparation. Selon le parquet, cité par l'AFP, «il n'aurait pas supporté qu'elle le quitte pour un autre». 5 des 29 agresseurs recensés ont également supprimé leurs enfants. A Marseille, un chef d'entreprise a poignardé son fils et sa fille âgés de 3 et 7 ans après avoir tenté en vain d'assassiner son épouse. Celle qui s'est fait tuer dans un village de Seine-et-Marne fin août avait quatre enfants, quatre orphelins aujourd'hui. Eux, au moins, ont échappé à la vengeance. L'AFP du 27 août consacre quelques lignes à l'affaire : «Le couple quadragénaire était séparé. La femme, victime de violences conjugales dans le passé, était venue chez son ancien mari pour récupérer des affaires. Dans des circonstances et pour des raisons indéterminées, l'homme a tiré sur son ex-épouse avant de retourner l'arme contre lui.»

Parmi les 29 meurtriers des vacances, 11 se sont suicidés, un a tué les beaux-parents, et, à Lyon, un agent d'entretien a en outre supprimé un pêcheur qui l'avait vu jeter le cadavre de sa compagne dans la Saône. Ils avaient un enfant de 2 ans. Une cinquantaine de morts en tout. Contrairement aux idées reçues, ces drames ne touchent pas plus les milieux défavorisés ou d'origine étrangère que les autres. Parmi les 29 meurtriers, seul un était yougoslave et un autre d'origine turque. L'alcool est exceptionnellement évoqué.

«Harcelée depuis cinq mois»

D'après les sources de l'AFP, exclusivement policières ou judiciaires, on comprend que ces femmes voulaient quitter leur conjoint, ou qu'elles étaient déjà parties. Ces affaires entrent dans la catégorie «drame de la rupture» et suscitent le sentiment que la mort violente est un des risques naturels, objectifs d'une rupture d'initiative féminine, et que personne n'y peut rien. «Sur le parking de l'entreprise, elle est attendue par son ex-conjoint qui la harcelait depuis cinq mois, date de leur séparation. Elle avait plusieurs fois porté plainte et son époux avait été condamné à quatre mois de prison avec sursis pour menaces de mort.» Lui était facteur, elle avait une cinquantaine d'années, ils avaient deux enfants de 13 et 16 ans. Il est très souvent question de «dispute». Une victime âgée de 44 ans, domiciliée à Echirrolles et mère de trois enfants, a été tuée par son concubin à coups de couteau «suite à une dispute dans la voiture». Une autre, 30 ans, aide-soignante, vivait à Hayange (Moselle) : «Son concubin, boucher, a avoué l'avoir lacérée d'une vingtaine de coups de couteau après une dispute parce qu'elle voulait le quitter.»

«A peine sorti de prison...»

En Alsace, quelques jours auparavant, un «homme de 52 ans s'est violemment disputé avec son ex-amie au domicile de cette dernière, avant de lui frapperle visage contre le sol». Mi-août, un homme de 90 ans, marié depuis à peine trois mois, a été écroué pour avoir tué sa femme de 72 ans «à la suite d'une dispute à leur domicile de Saint-Sulpice-sur-Lèze (Haute-Garonne)». Le mot «dispute» peut être remplacé par un autre euphémisme - «différend conjugal» : «Un homme de 51 ans a tué sa femme de 41 ans lors d'un différend conjugal à Aulnay-sous-Bois. L'homme aurait frappé sa femme avec un fer à repasser avant de la tuer avec un fusil à pompe.»

Jamais, dans ces courtes relations, on ne sollicite une association féministe - comme sont sollicitées les associations communautaires lors de délits racistes -, jamais la mort violente d'une femme ne suscite la mise en cause d'institutions comme dans les cas de maltraitance à enfants. Pas de remous, ni de scandale. L'AFP titre sobrement sa dépêche du 10 août : «A peine sorti de prison, un Réunionnais tue son ex-concubine.» Le 13 mai dernier, ce Réunionnais avait été condamné à 6 mois de prison pour «violences volontaires sur concubin ayant entraîné une ITT supérieure à huit jours». Réduction de peine et grâce du 14 Juillet (les auteurs de violences conjugales n'en sont pas exclus), il a été libéré le 5 août. A peine sorti, il a menacé son ex de la supprimer si elle ne reprenait pas la vie commune. Deux fois, elle a réussi à s'échapper, la deuxième elle s'est réfugiée à la gendarmerie. L'homme a été interpellé, a nié les menaces de mort et a été immédiatement relâché sur décision du parquet de Saint-Pierre. «En l'absence de constatation d'une infraction punissable, le parquet n'a pu qu'ordonner sa remise en liberté», s'est justifié le parquet de Saint-Pierre dans uncommuniqué après la mort de Florence, tuée d'un coup de couteau dans le coeur.

(1) Il n'existe pas de mot clé type «homicide conjugal». Il a fallu chercher à «meurtre», «assassinat» «homicide», puis «épouse» «concubine», «compagne» «instance de divorce». Entre le 29 juin et le 29 août, l'AFP ne répertorie aucun homicide d'homme par sa femme ou concubine. Le 24 mai à Créteil et le 23 mai à Toulon, deux femmes ont tué de coups de couteau leurs concubins.

Violence

«La violence des hommes est un tabou»

L'exception française tiendrait à la discrimination sexiste et au mouvement féministe. - Blandine GROSJEAN - jeudi 09 septembre 2004 (Libération - 06:00)

Même quand une actrice meurt sous les coups de son compagnon, les homicides conjugaux ne constituent pas en France un «sujet de société». On persiste à parler de «crimes passionnels» alors qu'ailleurs il s'agit de «crimes de genre», «d'homicides sexistes» ou de «féminicides». «L'exception française», désormais soulignée dans les colloques internationaux, est complexe à analyser. Anne Houel, professeure de psychologie sociale à Lyon-II, a participé à l'enquête Enveff (Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France), qui a établi que 10 % des Françaises étaient victimes de violences conjugales. «La contestation de l'enquête de l'Enveff par certains intellectuels fait partie du problème français : aborder les rapports sociaux des sexes, dire qu'il peut y avoir des problèmes, c'est toucher à notre conception française de la sexualité, prétendument fondée sur la séduction, l'amour courtois, l'égalité. On préfère donc s'intéresser aux violences dont sont victimes les femmes d'origine étrangère. Les femmes battues, c'est dans les quartiers.» Janine Mossuz-Lavau, politologue, directrice de recherches au CNRS, dénonce elle aussi l'existence d'un courant qui nie les violences comme les discriminations sexistes sous le discours : «Ces bonnes femmes, elles nous font chier, elles ont pris le pouvoir dans la sphère privée, dans la procréation, la famille, qu'est-ce qu'elles demandent de plus ?» «Ceux et celles qui en parlent se voient accuser de rallumer la guerre des sexes», poursuit-elle. Autrement dit, en évoquant ces affaires, les médias craindraient de «monter en épingle» cette guerre des sexes redoutée.

En France, contrairement aux pays anglo-saxons, nordiques et à l'Espagne, le «politiquement correct» consisterait à nier ces violences. «Chez nous il y a des causes et des sujets sérieux et valorisants pour

les hommes politiques. Les histoires de bonnes femmes n'en font pas partie, quant à la violence des hommes, c'est tabou», estime Daniel Welzer, sociologue, spécialiste de la question masculine. Une autre explication à «l'exception française» se trouve peut-être dans le mouvement féministe. «Il y a eu des grands noms pour défendre le droit à la contraception, à l'avortement, à la sexualité épanouie ; un combat plus sexy que celui des femmes battues, qui n'a pas de grands noms, où l'effet d'identification ne fonctionne pas. Persiste dans notre pays l'idée que les femmes battues sont des "connes", que cela n'arrive pas à n'importe qui.»

Suzy Rojzman, du Collectif national du droit des femmes, admet la faiblesse du mouvement féministe sur ce sujet. «Les associations qui assument la solidarité concrète avec les femmes battues ou violées ont du mal à articuler leur action avec le militantisme politique et médiatique. Elles sont marginalisées parce qu'elles ont le nez dans le guidon, et personne n'a envie de se coltiner le boulot qu'elles font, ça renvoie chacune de nous à des peurs ou des traumatismes.

Violence. Editorial – Ignorance - Par Gérard DUPUY
jeudi 09 septembre 2004 (Liberation - 06:00)

Ils d'un demi-siècle après la publication du Deuxième Sexe, la condition féminine continue d'être entachée de curieuses zones d'ombre. L'absence de statistiques sur les meurtres conjugaux témoigne d'une étrange indifférence dans un pays où on tient, à l'exemplaire près, le compte de chaque taille-crayon ou pot de yaourt vendu. De plus, nous sommes censés avoir si bien appris nos leçons féministes qu'on n'évoque plus ces dernières qu'avec une commisération ennuyée: vieilles barbes! Pourtant, la réalité des vies familiales est bien éloignée des couleurs pimpantes de conte de fées postmoderne qu'on leur prête hâtivement.

Après trente ans de ministères dédiés à la condition féminine, le flou qui prévaut à propos de ces meurtres de femmes est une incongruité statistique.

Mais sans doute doit-on replacer celle-ci dans le contexte d'un développement beaucoup moins large des gender studies (expression dépourvue de traduction, sans surprise) qu'on aurait pu l'attendre. En l'occurrence, ce sujet d'étude n'a pas bénéficié de l'intérêt social - médiatique, sociologique ou judiciaire - dont sont l'objet les crimes sexuels. Trop ingrat?

La manière la plus simple de s'accommoder d'un fait désagréable, c'est encore d'ignorer son existence. Personne n'ose trouver ouvertement normal que cinquante fois plus d'hommes tuent leur femme que l'inverse. C'est pourtant la sagesse arithmétique à laquelle aboutit le refus de s'en étonner. Pendant longtemps, les Français se sont joyeusement (auto)détruits au volant de leurs voitures, jusqu'à ce qu'on admette que ce carnage n'était pas fatal. Mutatis mutandis, il doit être possible de réévaluer le caractère inévitable des meurtres conjugaux. Encore faut-il commencer par admettre leur existence. Seulement alors pourra-t-on étudier leurs constantes et ainsi envisager une prévention. Les femmes assassinées méritent mieux que le trop discret enterrement qui se referme sur elles.

Violence
A savoir

jeudi 09 septembre 2004 (Liberation - 06:00)

33% des femmes tuées par leur conjoint ont été poignardées, selon une étude menée dans les années 90 à l'Institut médico-légal de Paris. 30% ont été abattues par une arme à feu, 20% étranglées, 10% rouées de coups. Moyenne d'âge des victimes 45 ans, la mort survenant presque toujours dans un contexte de violences durant depuis longtemps.

En Europe,

la Roumanie arrive en tête du taux de meurtres conjugaux avec 12,6 femmes tuées par million d'habitants. Suivent la Finlande (8,6) la Norvège (6,5), le Luxembourg (5,5), le Danemark (5,4), la Suède (4,5) le Royaume-Uni (4,3), l'Allemagne (3,5), l'Espagne (2,4), l'Irlande (2), la Pologne (1,8), la Hollande (1,8) et l'Islande (avec 0). (à partir des données de 1999)

L'Enquête nationale sur les violences faites aux femmes (Enveff), réalisée en 1999 auprès de 6970 femmes âgées de 20 à 59 ans, établissait que la violence conjugale (menaces, chantage affectif sur les enfants, mépris, séquestration, mise à la porte, rapports sexuels imposés, coups et tentatives de meurtre) concernait 10% des femmes interrogées.

La loi espagnole

contre la «violence de genre» implique une réforme de l'éducation, du droit de la publicité, la création de centres d'urgences et de «récupération totale» pour les femmes maltraitées, des aides financières, une aide juridique spécialisée et gratuite. Elle modifie à leur bénéfice le droit du travail. 400 postes de juges spécialisés seront créés, les peines contre les agresseurs sont aggravées.

4 – Les dates

- **25 et 26 septembre, réunion nationale du Collectif au Snuipp, 12 rue Cabanis, 75013, Paris ; le 26 à 9h30 , la Marche mondiale des Femmes et le FSE**
- **30 septembre, réunion unitaire préparation à la manifestation nationale « Violences, Bourse du travail Paris 18h00**
- **21 novembre : 6 heures contre les violences faites aux femmes**
- **27 novembre : manifestation nationale contre les violences faites aux femmes**
- **19 et 20 mars 2005 : débat " Alternatives féministes "**
- **28/29 mai , initiative européenne de la MMF à Marseille**